

# Perspectives

N°20/174 – 6 juillet 2020

## UNION EUROPÉENNE – Le Parlement allemand met fin au bras de fer entre la BCE et la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle allemande (CCA) avait, début mai, exigé, selon le principe de proportionnalité, que la BCE fournisse une explication précise et détaillée de ce qui constitue la politique économique et de ce qui constitue la politique monétaire ; ainsi que des raisons pour lesquelles ses actions en matière d'assouplissement quantitatif relèvent des limites de la politique monétaire. La BCE est tenue, selon la CCA, de délimiter les interventions de politique monétaire si celles-ci ont un impact décisif et à grande échelle sur la politique économique. Selon la CCA, le programme d'assouplissement quantitatif, à son lancement en 2015, n'a peut-être pas causé de problèmes, mais après plusieurs années, lorsqu'il aura approché les 2 500 milliards, il aura affecté tous les aspects de l'économie. La CCA doute que la BCE ne vise pas seulement à atteindre un taux d'inflation inférieur à 2%, conformément à son mandat institutionnel, mais qu'elle affecte l'ensemble de la politique économique.

La CCA avait invité le gouvernement fédéral et le Parlement fédéral à agir politiquement et juridiquement pour que la BCE se conforme à sa décision. C'est fait.

*« Sur la base de la décision du Conseil des gouverneurs de la BCE et des documents reçus de la BCE, le Bundestag allemand conclut que les exigences relatives à l'évaluation de la proportionnalité dans le cadre du PSPP contenues dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle fédérale sont remplies. Dans ses décisions relatives au PSPP, la BCE a procédé à une évaluation de l'adéquation, de la nécessité et de la pertinence des mesures de politique monétaire. Il s'agissait d'identifier et de pondérer les implications du PSPP en matière de politique économique, puis*

*de les mettre en relation avec les avantages escomptés pour la réalisation de l'objectif de politique monétaire défini et de les pondérer en fonction de considérations de proportionnalité. Le Bundestag allemand considère que la présentation de la BCE sur la mise en œuvre d'une évaluation de la proportionnalité est compréhensible et qu'elle répond ainsi aux exigences de l'arrêt de la CCA. Indépendamment de cela, le Bundestag allemand assume en permanence sa responsabilité d'intégration en ce qui concerne les décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs de la BCE ».*

Avec ces mots qui concluent la proposition de la CDU/CSU, du SPD, du FDP et des Verts, votée par le Parlement allemand avec l'abstention de Die Linke et le vote contraire de l'AfD, le Parlement allemand assume son rôle politique de validation de l'action de la BCE. L'habilitation du Parlement allemand a été rendue possible par la communication très active par la BCE sur la question de la proportionnalité au cours des deux derniers mois. Cette responsabilité conférée au Bundestag par la CCA est donc exercée dans le respect de l'indépendance de la BCE. Si la solution semble avoir été trouvée au conflit d'obéissance potentiel entre, d'un côté, la BCE et la Bundesbank et, de l'autre, le Parlement et le gouvernement allemand, le conflit de juridiction entre la CCA et la Cour de justice européenne reste quant à lui encore à régler. ■

**Paola MONPERRUS-VERONI**

[paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr](mailto:paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr)

Article publié le 3 juillet 2020 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

### Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
03/07/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
02/07/2020	<u>Monde – Scénario macro-économique 2020-2021 : choc inédit, réponses massives et questions ouvertes</u>	Monde
01/07/2020	<u>Fintech Outlook - premier semestre 2020</u>	Banque
29/06/2020	<u>Zone euro : V comme victoire ?</u>	Europe
26/06/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
24/06/2020	<u>Vents porteurs pour l'aéronautique française ?</u>	Aéronautique
24/06/2020	<u>Electricité – Les enseignements du confinement sur le marché européen</u>	Sectoriel
24/06/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n°11</u>	Agri-agro
24/06/2020	<u>Chine – Nouvelle progression des indicateurs d'activité en mai</u>	Chine
23/06/2020	<u>Royaume-Uni – Forte détérioration des conditions sur le marché du travail</u>	Royaume-Uni
22/06/2020	<u>Zone euro – L'emploi dans la crise : premiers constats</u>	Zone euro
19/06/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
19/06/2020	<u>France – Immobilier résidentiel : évolutions récentes et perspectives 2020-2021</u>	France, immobilier
17/06/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n°10</u>	Agri-agro
16/06/2020	<u>Zone euro – Conjoncture : flash détail du PIB au T1 2020</u>	Europe
16/06/2020	<u>Afrique sub-saharienne – Détresse alimentaire et financière, quel va être le rôle de la Chine ?</u>	Pays émergents

#### Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication et rédacteur en chef :** Isabelle Job-Bazille

**Documentation :** Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

**Secrétariat de rédaction :** Véronique Champion

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

**Internet :** <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

**iPad :** application **Études ECO** disponible sur l'App store

**Android :** application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*